



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction des Services du Cabinet
Service interministériel de défense et
protection civiles

Gap, le 18 juillet 2018

Affaire suivie par : Rémi Alberti
Téléphone : 04.92.40.48.14
Courriel : remi.alberti@hautes-alpes.gouv.fr

Relevé de conclusions **Audioconférence Glissement de terrain Haut-Guil** **18 juillet 2018**

Suivi du glissement :

-RTM, CD 05 et CCGQ : Aucun mouvement significatif.

Le radar interférométrique devrait finalement être installé début octobre (UNISTRA).

La CCGQ œuvre auprès de la SAGE pour sécuriser la transmission des images et des données.

Les investigations géophysiques débuteront le 30 juillet pour une quinzaine de jours, puis des sondages et investigations s'étaleront sur la fin du mois d'août et le début du mois de septembre. L'entreprise sollicitera le cas échéant des autorisations de pénétrer dans les propriétés. Des tirs d'explosifs pourraient également être sollicités.

Météo : Dégradation en fin de semaine, averses pouvant être fortes vendredi soir et samedi, puis amélioration avec retour des habituelles averses de fin d'après-midi.

Circulation :

Route provisoire : Problème des cyclistes ne respectant pas la signalisation. Le CD 05 propose de renforcer la signalisation destinée aux cyclistes, avec notamment une meilleure matérialisation de la bande multifonctionnelle placée coté montée.

Les feux écluent toujours l'ensemble de la file d'attente.

Les ASVP informatifs sont placés sur les créneaux suivants : 9h30 à 12h et 15h à 18h30.

Route définitive : Les délais de recours seront purgés à la fin de la semaine.

La question du dévoiement de la ligne ENEDIS et de la fibre optique PACT n'est pas tranchée en ce jour. Le Corps Préfectoral a été avisé des difficultés.

Monsieur le Maire d'Abriès souhaite être mis au courant des conditions d'exécution du chantier.

Le CD 05 propose la tenue d'une réunion publique en fin d'été pour exposer dans le détail le déroulement du chantier et permettre la tenue d'un échange.

Piste de Marassan : Autorisations acquises et transmises par la Commune d'Aiguilles pour l'amélioration des lacets. La Commune a proposé un terrain de dépôt des déblais, évitant aux camions de redescendre dans la vallée. Les travaux peuvent être entrepris très vite par une entreprise mandatée par le CD 05 sous le régime du « bordereau ».

La question d'autres travaux en partie haute est posée. Ils pourraient éventuellement être étudiés par le CD 05 si leur montant demeure dans l'enveloppe initialement prévue pour cette voie.